

## **COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23/02/2024**

Présents : Mesdames BOITET. HAMON. LE BRUN. MALVILLE. TIDU. MM. DELRIEUX. GUILLON-VERNE. HANS. JAFFRELOT. KERRAND.

Absents : Mme DELBOS (excusée) donne procuration à Mme MALVILLE.  
M. KNUCHEL (excusé) donne procuration à M. HANS.

M. DELRIEUX a été nommé secrétaire

Date de convocation du Conseil Municipal : le 17 février 2024

### 2024-02-01 Budget annexe : Logements sociaux / Compte Administratif 2023 et affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif de 2023 pour les logements sociaux, qui laisse apparaître un excédent de 128 375,47 € en section de fonctionnement et un déficit de 8 889,38 € en section d'investissement, soit un excédent global de clôture de 119 486,09 €.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif - logements sociaux - 2024 :

<b>Affectation du résultat - logements sociaux</b>	<b>128.375,47 €</b>
au financement de la section d'investissement R1068	8.889,38 €
En section de fonctionnement Report à nouveau R002	119.486,09 €

### 2024-02-02 Budget annexe : lotissement « Le Domaine des Landes » / Compte Administratif 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour le lotissement « Le Domaine des Landes » qui laisse apparaître un déficit de 74.626,90 € en section d'investissement et un excédent de 295.613,56 € en section de fonctionnement, soit un excédent global de clôture de 220.986,66 €.

### 2024-02-03 Budget annexe : La Locomotive / Compte Administratif 2023 et affectation du résultat 2023

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le compte administratif pour le bâtiment « La Locomotive » qui laisse apparaître un déficit de 222.917,00 € en section d'investissement et un excédent de 18.566,39 € en section de fonctionnement, soit un déficit global de clôture de 204.350,61 €

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement au financement de la section d'investissement et d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif – La Locomotive - 2024 :

<b>Affectation du résultat – La Locomotive</b>	<b>18.566,39 €</b>
au financement de la section d'investissement R1068	18.566,39 €

2024-02-04 Budget commune : Compte administratif 2023

Le Conseil Municipal approuve, à l'unanimité, le compte administratif 2023 présenté par Cyrille KERRAND, adjoint aux finances et se résumant ainsi :

<b>Section de fonctionnement</b>	
Dépenses de l'exercice	932.597,87 €
Recettes de l'exercice	1 120.387,37 €
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>187.789,50 €</b>
Excédent de fonctionnement 2022 reporté	279.865,10 €
<b>Excédent global</b>	<b>467.654,60 €</b>
<b>Section d'investissement</b>	
Dépenses de l'exercice	287.787,34 €
Recettes de l'exercice	444.194,82 €
<b>Excédent de l'exercice</b>	<b>156.407,48 €</b>
Déficit d'investissement 2022 reporté	39.315,10 €
<b>Excédent global</b>	<b>117.092,38 €</b>
<b>Restes à réaliser en investissement</b>	
Restes à réaliser en dépenses	181.200,00 €
Restes à réaliser en recettes	- €
<b>Déficit global à réaliser</b>	<b>181.200,00 €</b>
<b>Balance de clôture</b>	
Excédent global de fonctionnement	467.654,60 €
Déficit global d'investissement (avec RAR)	64.107,62 €
<b>Excédent global de clôture des deux sections cumulées</b>	<b>403.546,98 €</b>

2024-02-05 Affectation du résultat du Compte Administratif 2023 (Budget commune)

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il doit se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement du compte administratif 2023

<b>Affectation du résultat</b>	
section de fonctionnement - excédent global	467.654,60 €
section d'investissement - Excédent global	<b>117.092,38 €</b>
restes à réaliser en investissement	
- restes à réaliser en dépenses	181.200,00 €
- restes à réaliser en recettes	- €
déficit global des restes à réaliser	181.200,00 €
<b>besoin de financement de la section d'investissement</b>	<b>64.107,62 €</b>

Le Conseil municipal à l'unanimité, décide d'inscrire les écritures suivantes au budget primitif 2024 :

<b>Affectation du résultat</b>	
au financement de la section d'investissement R1068	<b>64.107,62 €</b>
En section de fonctionnement Report à nouveau R002	<b>403.546,98 €</b>

2024-02-06 Budget Commune : Compte de gestion 2023  
2024-02-07 Budget annexe Logements sociaux : Compte de gestion 2023  
2024-02-08 Budget annexe lotissement Le Domaine des Landes : Compte de gestion 2023  
2024-02-09 Budget annexe La Locomotive : Compte de gestion 2023

Après s'être fait présenter le budget primitif et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2023.  
Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2022, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1er janvier 2023 au 31 décembre 2023, y compris celles relatives à la journée complémentaire,  
Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,  
Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide de :

Déclarer que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2023 par le Comptable du Trésor, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

2024-02-10 Mission d'audit et d'assistance à la renégociation des contrats d'assurances / Cabinet Consultassur

Questembert Communauté propose de renouveler une mise en concurrence des contrats d'assurances par un regroupement de la consultation avec les autres communes du territoire pour une meilleure optimisation des tarifs. Cette consultation est organisée en vue de choisir le ou les assureurs, dans le cadre de l'application des dispositions du Code des Marchés Publics pour ce qui concerne les prestations d'assurance du secteur public.

Le Conseil Municipal autorise Mme Le Maire à signer une convention avec le Cabinet CONSULTASSUR de Vannes pour une mission d'audit et d'assistance à l'organisation d'un appel à concurrence marché de prestations de services d'assurance.

2024-02-11 Acquisition d'une partie d'une parcelle / rue du 19 Mars 1962

Mme Le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de l'aménagement du Bourg. Ce projet nécessite l'acquisition d'une emprise foncière située rue du 19 Mars 1962, cadastrée en section ZR n° 94 d'une superficie de 135 m<sup>2</sup> appartenant à Mme LE MONNIER-LE PAGE Jeannine.

Le Conseil Municipal :

- accepte l'acquisition au prix de 500 € ;
- accepte de payer les frais de bornage ainsi que les frais de notaire ;
- décide de confier la vente à l'office notarial de Questembert ;
- autorise Mme Le Maire à signer toutes les pièces relatives à cette transaction.

Questions diverses :

Aménagement foncier Elven : enquête publique du 27/02 au 27/03/2024. Etude d'impact reçue en mairie pour avis du Conseil Municipal

CR commission cantine : problème de plonge, local trop étroit. H. Guillon Verne propose le passage d'un ergonome pour un réaménagement. Temps pause méridienne inchangé sur 3 services.

CR du conseil d'école du 15/02 : actuellement 124 enfants. Les demandes de subventions seront étudiées ultérieurement.

Point sur les inondations du 09/02 : 3 habitations touchées dont 1 particulièrement : occupants relogés, voiries abîmées (secteur Quinquis)

Comité Animations : Tournoi Pokémon en mars, ateliers créatifs P/Pâques, atelier animations découverte

Rappel réunion réhabilitation du centre-bourg le 06/03 à 9h en mairie